

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS Bureau du 05 décembre 2022

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 29 novembre 2022

Présents : 10

L'an deux mille vingt-deux et le cinq décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 11

Présents : Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Marc DELBOS, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Jean-Marie FABRE, Patrice FALIES, Pierre MENNESSON, Martine PANI, Marc SEPCHAT

Pour: 11

Contre: 0

Représentés: Jean-Noel PARRA par Pierre MENNESSON

Abstentions: 0

Excusés: Jean-Pierre CINQUALBRES, Jean-Louis FAURE

Absents: Jean-Yves BONY

Secrétaire de séance: Martine PANI

Objet: Service public d'assainissement non collectif (SPANC) - Tarifs 2023 - DEB_2022_059

Le Président rappelle que la Communauté gère en délégation de service public avec Véolia jusqu'en mars 2023 un service public d'assainissement non collectif (SPANC).

Ce service est financé par ses recettes propres, à savoir les redevances pratiquées en fonction du type de contrôle effectué.

Lorsque l'agence de l'eau a décidé de mettre fin à ces subventions, un barème tarifaire avait été proposé pour permettre l'équilibre de ce budget annexe.

Il est de plus proposé aujourd'hui de scinder en deux le tarif pratiqué pour le contrôle des installations neuves. En effet, la pratique actuelle ne permet pas de facturer un contrôle avant que le projet ne soit totalement arrivé à son terme. Nous supportons donc systématiquement le coût d'un contrôle d'implantation et conception sans pouvoir le répercuter si le projet n'aboutit pas.

Tarifs	Appliqué en 2020	Appliqué en 2021	Appliqué en 2022	proposition au vote pour 2023
Contrôle ANC existant - Bon fonctionnement	90,00 €	90,00 €	105,00 €	120,00 €
Contrôle neuf - implantation et conception	100,00 €	155,00 €	188,00 €	130,00 €
Contrôle neuf - Bon exécution	-	-	-	90,00 €
Contrôle vente	110,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Contrôle ASL (association syndicale libre)	280,00 €	315,00 €	333,00 €	350,00 €

A cette grille s'ajoute la majoration du tarif (fois 2) en cas de refus de contrôle de la part des propriétaires (3 absences)

SOUS-PREFECTURE DE MAURIAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 09/12/2022
015-241501139-20221205-DEB_2022_059-DE

Les membres du bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décident de fixer les tarifs pour l'année 2023 comme suit :

Contrôle ANC existant - Bon fonctionnement	120,00 €
Contrôle neuf - implantation et conception	130,00 €
Contrôle neuf - Bon exécution	90,00 €
Contrôle vente	200,00 €
Contrôle ASL (association syndicale libre)	350,00 €

- Décident l'application de la majoration du tarif (fois 2) en cas de refus de contrôle de la part des propriétaires (3 absences).

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF SOUS PREFECTURE DE MAURIAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/12/2022 015-241501139-20221205-DEB_2022_059-DE